

# Indeminté supra-légale pour rupture conventionnelle

#### Par Violette Martin, le 02/09/2016 à 17:00

### Bonjour,

J'ai 30 ans d'ancienneté,58 ans, secrétaire médicale faisant partie de l'équipe de Direction, et ai un litige important avec mon employeur qui me remplace sans prévenir à mon retour de vacances par une jeune femme promue et me donne un emploi sans aucune autonomie ni responsabilité.

L'employeur me propose une rupture conventionnelle, avec après maintes discutions 8 mois de supra légale.

Est ce suffisant, sachant que mon salaire est de 2150 € brut.

 indemnité légale conventionnelle : 21 000 € (le minimum légal)

- indemnité supra-légale : 17 000 € brut

- indemnité préavis : 1 mois

- indemnité congés payés : cp restant.

En vous remerciant par avance, bien cordialement

#### Par P.M., le 02/09/2016 à 18:30

#### Bonjour,

C'est vous qui pouvez estimer si c'est suffisant sachant qu'apparemment l'employeur n'a pas de cause réelle et sérieuse de licenciement et que s'il y procédait, il pourrait être condamné en cas de recours, que vous n'êtes pas forcée d'accepter une rupture conventionnelle sachant que l'indemnité de licenciement prévue à la Convention Collective applicable se substitue à celle minimale de 1/5° de mois de salaire brut par année de présence + 2/15° à partir de la 10° année si elle est plus favorable, que les congés payés restants vous sont dus de toute façon, qu'il n'y a pas de préavis mais qu'il peut être inclus dans l'indemnité...
D'autre part, tout ce qui est au-dessus de l'indemnité minimale que j'ai indiqué serait retenu comme différé d'indemnisation par Pôle Emploi en divisant l'indemnité supra légale par 90 dans la limite de 180 jours...

Par Violette Martin, le 04/09/2016 à 14:38

merci pour votre réponse.

Mais y a t'il un barême par rapport à l'ancienneté pour une indemnité supra-légale ?

## Par P.M., le 04/09/2016 à 17:43

Bonjour,

Le barème, si l'on peut dire c'est que l'indemnité obligatoire augmente en fonction de l'ancienneté, après c'est éventuellement une question de négociation...